

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Désignation

La société Cap-Digital représentée par Frédéric MUHLACH désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 403, chemin du Rain des Bolés – 88100 NAYEMONT LES FOSSES.

Cap Digital met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à destination de tout public, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Cap-Digital
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Article 2 : Engagement contractuel

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Cap-Digital pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation pleine et entière du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux actions de formation proposées par la société Cap-Digital.

Les fiches actions précisent dans le détail les objectifs, les contenus, les méthodes et modalités pédagogiques, les dates et lieux de réalisation, le responsable de l'action ou son correspondant, le public visé, le domaine d'action, le rythme, les éventuels prérequis nécessaires à l'entrée en stage, les modalités de sanction de l'action.

Article 3 : Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Cap-Digital s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Cap-Digital, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Si le client est une personne physique prenant en charge les frais de la prestation de formation, il dispose alors d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires à compter de la signature du contrat (14 jours en cas d'inscription en ligne). L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, conformément à l'article L6353-5 du code du travail.

Article 4 : Sanction de la formation

Les attestations ne pourront être transmises qu'après l'accomplissement de la formation et, le cas échéant, le paiement des frais d'inscription. Une attestation de formation est établie par la société Cap-Digital à l'attention du bénéficiaire, conformément à l'article L6353-1 du code du travail.

Article 5 : Prix

Les prix des prestations sont fermes et définitifs et s'entendent nets de TVA. Le prix de chaque prestation de services intègre les frais liés à la réalisation de ladite prestation, tels que mentionnés dans la proposition faite au client par la société Cap-Digital. Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du client, et facturé en sus.

Article 6 : Modalités de paiement

La facturation est établie selon un échéancier fixé dans l'engagement contractuel et le règlement doit être effectué par tout moyen à la convenance du client, dans un délai de 30 jours fin de mois et sans escompte.

Si le client est une personne physique et qu'il peut à ce titre bénéficier d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Cap-Digital ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

En cas de prise en charge de la part d'un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, seules les heures réellement effectuées par le stagiaire seront facturées.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Article 7 : Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Report ou annulation du fait de la société Cap-Digital :

Si l'effectif prévu n'est pas suffisant au regard des conditions pédagogiques et de ce qui est prévu dans chaque fiche action, la société Cap-Digital se réserve le droit d'annuler la session ou de reporter certaines sessions. La société Cap-Digital prévient alors les participants immédiatement et par écrit le client, au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de l'action, et lui offre la possibilité de reporter la prestation à une date ultérieure la plus proche possible sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Cap-Digital ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Report ou annulation du fait du client ou du bénéficiaire :

L'annulation d'une séance de formation par le client est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse frederic.muhlach@cap-digital.net. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Article 8 : Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Article 9 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 10 : Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Cap-Digital sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier

clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société Cap-Digital s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Cap-Digital et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant la juridiction compétente qui sera celle du domicile du prestataire.